



Cueillette des œufs de Pâques : le chocolat est dans le pré !

Qu'il soit en forme d'œuf, de poule, de cloche, de lapin ... Qu'il soit blanc, au lait ou noir ... le chocolat fait le bonheur des petits comme des grands au moment de Pâques. S'il est bien une tradition attendue de tous à cette période de l'année, c'est bel et bien celle de la chasse aux chocolats !

Sainte-Colombe n'a pas dérogé à la coutume ! Malgré un ciel quelque peu menaçant, les familles étaient venues nombreuses, ce dimanche 31 mars, pour la traditionnelle cueillette des œufs de Pâques, organisée par la mairie de Sainte-Colombe. Cependant, il fallait plus que quelques nuages pour arrêter nos chasseurs en herbe ! Bien sûr, les récompenses se méritent ... et les enfants ont dû faire preuve d'attention et de perspicacité pour dénicher les précieuses gourmandises chocolatées dissimulées dans le pré et la forêt jouxtant le stand de tir à l'arc. Si tous ont pu repartir avec leur butin (à dévorer, avec modération, évidemment), une poignée de chanceux s'est vue attribuer un lot de choix : un œuf XXL ! Leur fait d'armes ? Avoir réussi à découvrir un des six œufs spéciaux. Après l'effort, place au réconfort ... la dégustation, évidemment ! Rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle cueillette des œufs de Pâques.

BREAKING NEWS

SPORT COLOMBE

Le 23 juin, venez fêter le sport !





Belote, rebelote et dix de der !

Le 9 mars dernier, le Comité des fêtes aurait presque pu pousser les murs de la salle du lavoir pour accueillir tous les amoureux de la belote, désireux de prendre part au concours par équipe organisé par leurs soins. L'affluence a été telle que, malheureusement, quelques personnes, n'ayant pas réservé leur place, n'ont pas pu accéder aux tables ... La rançon de la gloire ... Autour des tapis rouges, les parties ont été très disputées, mais toujours dans la bonne humeur ! A noter dans la dotation, des bons d'achat à valoir à la boucherie de Sainte-Colombe. Des lots particulièrement appréciés ! Le Comité des fêtes remercie la boucherie de Sainte-Colombe pour ce partenariat.



Une pluie de lots au Loto du Comité des fêtes !

Avec le printemps revient, également, la saison des événements ... Ainsi, ce dimanche 24 mars, le Comité des fêtes de Sainte-Colombe a convié les amoureux des cartons chiffrés à rejoindre la salle des fêtes pour un grand loto. Une invitation loin d'être passée inaperçue, puisque près de cent-cinquante personnes ont pris place autour des tables à cette occasion. Skate-board, appareil photo numérique, matériel de fitness, places de festival ... Les lots à gagner étaient particulièrement variés et ont fait le bonheur des participants. Si cet après-midi dominical a fait carton plein, c'est grâce à l'organisation sans faille des membres du Comité des fêtes. Bravo !



Sainte-Colombe s'électrise ...

La mairie de Sainte-Colombe et le Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne, avec le soutien financier de la Région Ile-de-France, investissent dans l'éco-mobilité par le biais de la mise à disposition de deux stations de recharge de véhicule électrique sur le territoire communal. La première se situe au 18, avenue du général Leclerc, à côté de la boulangerie, tandis que la seconde est installée sur le parking de la gare. Elles sont opérationnelles et accessibles aux utilisateurs !



Stationnement sur les trottoirs

L'article R. 417-11 du code de la route prohibe le stationnement des véhicules sur les trottoirs, classant celui-ci comme "très gênant". Il faut savoir que cette interdiction s'étend au stationnement à cheval sur le trottoir. Il est, par conséquent, demandé aux administrés d'éviter tout stationnement de ce type (hormis sur les emplacements prévus à cet effet), afin de ne pas obstruer la circulation des piétons.

Usage du klaxon : la règle à connaître

En ville, l'usage du klaxon n'est autorisé que si la situation présente un danger immédiat (par exemple, si un autre usager de la route ne vous voit pas et qu'il y a un risque de collision). En dehors de cela, l'utilisation de l'avertisseur sonore n'est pas permis et son abus peut être sanctionné d'une amende pouvant aller jusqu'à 150 euros.



jour	matin	après-midi
du lundi au vendredi	de 8h à 12h	de 14h à 20h
samedi	de 9h à 12h	de 14h à 19h
dimanche et jours fériés	de 10h à 12h	

Profiter sans nuire ...

Pour toute activité susceptible de générer une gêne pour le voisinage, il est rappelé que l'arrêté municipal du 23 septembre 2019 régleme les jours et heures au cours desquels ce type de nuisance est toléré. Pour que notre cadre de vie demeure agréable, soyons respectueux de tous ...

De nouveaux conteneurs à verre

Depuis le 1er janvier 2023, les consignes de tri ont été simplifiées. En effet, désormais les usagers sont invités à déposer dans leurs bacs à couvercle jaune tous les emballages en plastique ou métal, les petits cartons, le papier (journaux, magazines, prospectus, courriers ...). Ce changement a rendu les conteneurs papiers inutiles. Aussi, le SMETOM-GEEODE a procédé à leur remplacement par des conteneurs à verre supplémentaires.



Lorsque les conteneurs à verre sont pleins, il est demandé de ne pas déposer les verres, bouteilles, pots ... à côté de ceux-ci. En effet, dans le cas où ils seraient mal ou pas nettoyés, ceci peut attirer insectes et nuisibles.

La collecte, c'est quel jour ?



ordures ménagères (bac à couvercle bordeaux)
tous les mardis



tri sélectif (bac à couvercle jaune)
tous les vendredis

La collecte des bacs s'effectuant en journée, il est demandé aux usagers :

- de sortir leurs bacs la veille au soir du jour de collecte
- de les rentrer en fin de journée, après la collecte



13 avril : Spectacle dînatoire dansant

19h30 - salle Jeannine Griveau
tarifs : adulte : 27 € / enfant (jusqu'à 11 ans) : 15 €
renseignement : 06.08.89.66.63

organisé par le Comité des fêtes, avec La troupe s'éveille et Sainte-Colombe Sports et Loisirs



20 avril : Concert

19h30 - salle Jeannine Griveau
tarifs : adulte : 12 € / enfant (7-12 ans) : 6 €
(inclus planche de charcuterie)

réservation : 06.66.92.30.05
organisé par Sainte-Colombe Sports et Loisirs



28 avril : Repas de printemps

12h - salle Jeannine Griveau
renseignement : 06.85.66.91.41

organisé par le Comité d'entraide aux personnes âgées



7 avril : Randonnée pédestre 15 km

RDV 8h - salle du lavoir
renseignement : 06.08.89.66.63 /
06.10.03.68.89
organisé par le Comité des fêtes

Etat civil

Naissances

Décès

Michel GROGNET

